

Les projets de la charte handicap avancent à Artois Comm.

Le comité de pilotage de la charte handicap, sous la houlette d'Artois Comm., s'est tenu jeudi. Après l'étude du bilan 2009 et des perspectives pour 2010, une conclusion s'impose : « *Honnêtement, ça fonctionne bien.* » Thierry Tassez, le vice-président au sport et au handicap, est plutôt satisfait. D'autant plus que la charte signée il y a cinq ans va bien au-delà des compétences obligatoires des collectivités. « *Ce qu'on fait, c'est « optionnel », mais on y tenait vraiment.* » La politique volontariste d'Artois Comm. s'articule autour de neuf thémati-

ques : accessibilité physique, emploi, sport, culture et loisirs, petite enfance, logement, information, tourisme et vie sociale. Dont certaines font état d'avancées significatives.

L'accessibilité physique. L'an dernier, 227 dossiers de mise en accessibilité ont été suivis par la communauté d'agglomération. Des fonds de concours ont été attribués à certaines communes pour leurs projets d'aménagement, comme la rampe d'accès pour le parking de l'école à Verquin. Les acteurs privés, eux, ont obtenu des conseils.

Les demandes devraient continuer d'affluer dans les mois à venir tandis que 74 000 € ont déjà été investis en 2009.

L'emploi. Dans la collectivité, 5,09% des employés ont un handicap, soit 19 agents. Les 6% réglementaires ne sont donc pas encore atteints, mais Thierry Tassez estime que « *ce n'est pas si mal.* ». « *On ne peut pas prendre que des personnes handicapées si elles n'ont pas d'autres compétences. Il faut leur proposer des formations.* » Ces axes seront développés cette année, avec entre autres l'ouverture d'un marché, ce mois-ci, réservé aux espaces verts.

Le logement. Artois Comm. a accordé l'année dernière 431 000 € de subventions sur fonds propres à des bailleurs sociaux, 65 000 € dans le privé. Et poursuivra son action pendant les mois à venir. Ces installations concernent aussi bien des relais que des familles qui souhaitent aménager leur logement, par exemple pour que « *des personnes handicapées ayant vécu toute leur vie avec leurs parents ne se retrouvent pas sans logement à leur décès* », souligne l'élu.

Les axes de développement de la charte handicap ont été financés par Artois Comm., l'an passé, à hauteur de 707 000 €, hors temps de travail des techniciens de la collectivité. Et Thierry Tassez de conclure en précisant la nature de ces démarches : « *Nous ne sommes pas du tout orientés vers une action caritative. Tout ce que l'on fait est à vocation de développement économique.* » ■



Représentants d'associations, communes ou encore Pôle Emploi ont assisté jeudi au comité de pilotage, animé par Thierry Tassez.